

Règlement

Article 1 :

La réservation entre l'exposant et l'association Forum Est- Horizon a pour objet la location d'un stand le jeudi 22 octobre 2026.

Article 2 :

En cas de force majeure, empêchant la tenue du Forum Est-Horizon, celui-ci pourra être déplacé voire annulé sur décision du président du Forum Est-Horizon. L'exposant ne pourra en aucun cas prétendre à un dédommagement ; il en est de même si une partie des prestations n'est pas assurée.

Article 3 :

L'exposant est responsable du matériel mis à sa disposition.

Article 4 :

Les exposants souhaitant apporter du matériel au Forum devront l'assurer eux-mêmes. L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les pertes ou dommages que pourrait subir le matériel des exposants. Elle ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, des dommages que les exposants pourraient causer à des tiers, ni de ceux que pourraient subir les exposants eux-mêmes, ou leurs affaires personnelles sur les lieux du Forum Est-Horizon.

Article 5 :

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics pour l'installation des stands.

Article 6 :

Le Forum Est-Horizon et l'exposant s'étant entendus sur la prestation et sur son prix par la signature du contrat de vente, celui-ci est parfait et la vente est ferme. En cas de rupture de contrat du fait de l'exposant, ce dernier s'engage tout de même à verser la totalité de la somme prévue par le contrat.

Article 7 :

L'inscription sur internet et le contrat signé obligent l'entreprise à payer l'indemnité due.

Article 8 :

L'exposant ne pourra pas s'opposer à ce que soient prises des photographies et des vidéos au cours du Forum Est-Horizon, ni à ce qu'elles soient diffusées.

Article 9 :

Le Forum Est-Horizon ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs dans la plaquette distribuée aux visiteurs. Une validation en ligne du texte figurant sur la fiche signalétique sera effectuée par vos soins. À défaut, il sera considéré comme validé.

Article 10 :

L'inscription de l'exposant au Forum Est-Horizon implique l'acceptation du présent règlement.